

09 juil 2008 -10:28

Accord de coopération Airbus

Le Comité de Concertation a pris acte ce matin, à l'initiative de Sabine Laruelle, ministre de la Politique scientifique et de Vincent Van Quickenborne, Ministre pour l'Entreprise, de l'accord de coopération sur la répartition des 178 millions d'€ octroyés par l'Etat fédéral pour la participation industrielle belge à la construction de l'Airbus A350 XWB.

Le Comité de Concertation a pris acte ce matin, à l'initiative de Sabine Laruelle, ministre de la Politique scientifique et de Vincent Van Quickenborne, Ministre pour l'Entreprise, de l'accord de coopération sur la répartition des 178 millions d'€ octroyés par l'Etat fédéral pour la participation industrielle belge à la construction de l'Airbus A350 XWB.

Cet accord a été conclu entre l'Etat fédéral et les 3 régions du pays, représentées par Rudy Demotte, ministre-président de la Région wallonne, Jean-Claude Marcourt, Ministre wallon de l'Economie, Charles Picqué, Ministre-résident de la Région bruxelloise, Benoît Cerexhe, Ministre bruxellois de l'Economie, Kris Peeters, Ministre-président de la Région flamande et Patricia Ceysens, Ministre flamande de l'Economie.

Cet accord a fait l'objet d'une concertation préalable avec les représentants de l'industrie aéronautique wallonne, flamande et bruxelloise.

L'A350 XWB, qui sera mis en service en 2013, est le nouvel avion européen de taille moyenne avec une capacité de 250 à 350 passagers capable de voler sur des moyennes mais aussi des longues distances.

L'industrie aéronautique belge joue un rôle important depuis la création d'Airbus. Cette enveloppe fédérale va permettre à ces entreprises de supporter de gros frais de recherche et de développement liés à leur participation à ce programme.

Le remboursement de ces aides se fera en fonction du succès de l'A350 XWB et donc du chiffre d'affaire qui sera réalisé par les entreprises belges.